



Société anonyme au capital social de
499.444,50 euros
Siège social : 50, boulevard Haussmann
75009 Paris
388 380 073 RCS Paris

(la « Société »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES CITEO
DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS
DU 09 JUIN 2023**

Ordre du jour

1. *Présentation pour avis* de la proposition relative aux modulations des contributions financières au titre de l'année 2024.

I. Registre de présence

Le 09 juin 2023 à 16h, les membres des Comités des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers (le « **Comité** ») des Sociétés Citeo et Adelphe se sont conjointement réunis par vidéo conférence *via* l'application Teams, sur convocation du Directeur Général de la Société en date du 30 mai 2023 adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo :

Au titre du collège « producteurs » :

- M. Thibault Turchet, suppléant, représentant de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), *a reçu pouvoir* de Mme Giulia Baschet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de l'Industrie (FCD) ;
- Mme Virginie d'Enfert, titulaire, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER).

Au titre du collège « opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets » :

- M. Jacques Bordat, titulaire, représentant de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Lise Olsina, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) ;
- M. Hervé Sirena, titulaire, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE).

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- M. Bertrand Bohain, suppléant, représentant d'Intercommunalités de France ;
- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de Régions de France.

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- Mme Charlotte Souлары, titulaire, représentante de Zéro Waste France.

Est absent :

Au titre du collège « producteurs » :

- La représentante de de la Fédération du Commerce et de l'Industrie (FCD) *a donné pouvoir* à M. Thibault Turchet, suppléant, représentant de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA).

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- Le représentant de France Nature Environnement (FNE) ;
- Le représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Caroline Montalcino, Censeure d'Etat ;
- Valentin Fournel, Directeur Eco-conception et Réemploi, Citeo ;
- Marilise Marcantonio, Directrice Engagement et Innovation, Citeo ;
- Cécile Carimalo, Directrice de la communication territoriale, Citeo ;
- Maïwenn Postec, Responsable du pôle engagement territorial, Citeo ;
- Clara Seligmann, Responsable Affaires institutionnelles, Citeo ;
- Clémence Defouloy, Chargée de mission Agrément et Concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants des Sociétés assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Paul Boivin et Virginie d'Enfert président la réunion en leurs qualités respectives de Président du Comité des Parties Prenantes d'Adelphe (le « **Président** ») et de Présidente du Comité des Parties Prenantes de Citeo (la « **Présidente** »). Clara Seligmann est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, les Comités ont valablement délibéré sur le projet soumis à leurs avis.

II. Saisine pour avis

Présentation pour avis de la proposition relative aux modulations des contributions financières au titre de l'année 2024

La **Présidente** propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver la proposition relative aux modulations des contributions financières au titre de l'année 2024 à l'exception de la suppression du malus relatif au PET opaque qui doit être transmis pour avis au COTREP.

Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Intercommunalités de France : **Avis favorable**
- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Régions de France : **Avis favorable**

Collège associations environnementales et de consommateurs :

- Zéro Waste France : **Avis favorable**

Avec dix (10) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve la proposition relative aux modulations des contributions financières au titre de l'année 2024 à l'exception de la suppression du malus relatif au PET opaque qui doit être transmis pour avis au COTREP.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

Présidente du Comité des Parties Prenantes Citeo

Virginie d'Enfert, Fédération Hygiène et Entretien Responsable

Virginie d'Enfert

**Scrutatrice – Comité Parties
Prenantes Citeo**

*Lise Olsina, Confédération des métiers
de l'environnement*

Lise Olsina